

NOUVELLE TARIFICATION DES SERVICES EDUCATION ENFANCE JEUNESSE



L'analyse de la fréquentation de nos services municipaux dédiés à l'Education et à l'Enfance Jeunesse ainsi que l'étude des besoins sociaux menées récemment par nos services ont mis en évidence la nécessité de revoir la politique tarifaire communale avec l'ambition de redonner du pouvoir d'achat au plus grand nombre, et de diversifier les moyens de paiement mis à disposition des familles.

Le système actuel de tarification par tranches de quotient familial n'était pas proportionnel aux ressources des familles et générait des effets très pénalisants pour la majorité des foyers concernés.

Le nouveau mode de calcul au taux d'effort va permettre une évolution plus progressive des tarifs pour chaque famille. Plus de 45% des familles vont avoir un effet immédiat sur leur pouvoir d'achat avec des tarifs individualisés aux ressources et à la composition de la famille.

C'est un engagement municipal fort à destination des familles et des jeunes pour un système plus équitable et plus solidaire.

Aucune famille même sur les tarifs plafonds (maximum) ne paiera le coût réel du service public, la Commune continuera comme aujourd'hui à prendre à sa charge une partie du coût de la prestation de service public.

Le Maire Bruno GUILBERT

Passage au taux d'effort

Votée par le Conseil Municipal, la nouvelle tarification pour la restauration scolaire, le ramassage scolaire et les activités relevant de l'Enfance Jeunesse (périscolaire, extrascolaire) sera appliquée à compter du 1er septembre 2023.

Elle a pour objectifs de supprimer les effets de seuils, de lutter contre les iniquités sociales et d'ouvrir la fréquentation des services publics aux familles les plus fragilisées afin qu'aucun enfant ne reste en marge des services dédiés à l'Enfance Jeunesse.

Ce qui va changer :

- Disparition des 3 tranches de quotient familial de la grille tarifaire sauf pour la restauration scolaire pour les tranches <300€ et 300€ à 600€ afin de maintenir le dispositif cantine à 1 €
- Mise en place de tarifs individualisés à chaque famille ; respect des ressources et de la composition de la famille
- Evolution des tarifs à chaque changement du quotient familial
- · Automaticité de la mise à jour du quotient familial avec la CAF

Nouveaux moyens de paiement

Dès la rentrée scolaire de septembre 2023, de nouveaux moyers de paiement vant être à la disposition des familles dans le cadre d'une nouvelle régie municipale:



	CESU / e-CESU	Espèces	Chèque	TPE (Carte Bleue)	Prélèvement / Virement	Chèque Vacances ANCV	Bons CAF-AVE
Crèche	/	/		/	/		
Accueil de loisirs	/	/	/	/	/	/	/
Accueil périscolaire	\	/	\	/	/		
Ramassage scolaire				/			
Restauration scolaire		/	/	/	/		











Les nouveaux tarifs :

Tarif par jour / ou par prestation délivrée	Coût du service à l'unité	Taux d'effort	Tarif Plancher	Tarif Plafond	Tarif extérieur (hors commune)
Périscolaire matin	2,08€	0,072%	0,25€	1,44€	2,02€
Périscolaire soir	5,62€	0,161%	0,50€	3,22€	4,51€
Périscolaire mercredi journée	28,24€	0,894%	3,16€	17,88€	25,03€
Périscolaire 1/2 journée sans repas	11,27€	0,357%	1,26€	7,14€	10,00€
Périscolaire 1/2 journée avec repas	16,97€	0,535%	1,89€	10,70€	14,98€
Accueil loisirs - vacances	29,48€	0,894%	3,16€	17,88€	25,03€
Accueil loisirs - vacances Club des Ados	30,63€	0,894%	4,73€	17,88€	25,03€
Accueil loisirs - vacances Camps	80,00€	2,00%	14,00€	44,00€	61,60€
Supplément sorties Club des Ados	10,00€	0,28%	1,96€	6,16€	8.62€
Supplément - veillée	9,40€	0,24%	1,68€	5,28€	7,39€
Supplément - nuitée	11,30€	0,24%	2,38€	7,48€	10,47€

Tarif par jour / ou par prestation délivrée	Coût du service à l'unité	T1 QF<300	T2 300 <qf<600< th=""><th>T3 QF>600</th><th>Tarif Plancher</th><th>Tarif Plafond</th></qf<600<>	T3 QF>600	Tarif Plancher	Tarif Plafond
Restauration scolaire	7,11€	0,65€	1,00€	Taux d'effort : 0,215%	0.65€	4,30€

Tarif forfait mensuel	Coût du service à l'unité	Taux d'effort	Tarif Plancher	Tarif Plafond
Transport scolaire	29,21€	0,487%	2,77€	9,74€

Adhésion annuelle	Franqueville-Saint- Pierre & Mesnil-Esnard	Extérieurs	
Périscolaire - Club des Ados (forfait annuel)	52,60€	73,64€	

Nouvelles dispositions aux réglements intérieurs :

Ce qui change :

Mise en place de majorations lorsque les prestations sont prises sans réservations ou lorsque les prestations sont réservées et ne sont pas annulées.

En 2022/2023, près de 21 % des réservations ne sont pas honorées pour l'accueil périscolaire du mercredi privant ainsi certaines familles d'inscriptions et générant des coûts supplémentaires (encadrement, matières premières, fabrication ...)

Majorations :			
Prestation réalisée non réservée Prestation majorée de 50%			
Prestation réservée non annulée	Prestation facturée - tarif non - majoré		

Pour en savoir +

Qu'est ce qu'un taux d'effort?

Le taux d'effort est un coefficient multiplicateur appliqué au quotient familial de chaque foyer. Il permet de déterminer chaque tarif en fonction des revenus de la famille.

MON TARIF = MON QUOTIENT FAMILIAL x TAUX D'EFFORT /100

Les tarifs sont également encadrés par un tarif plancher (minimum) et un tarif plafond (tarif maximum 2022 majoré de l'inflation).

Ou trouver mon quotient familial?

Vous pouvez retrouver votre quotient familial avec votre numéro d'allocataire CAF ou de la MSA.



https://www.caf.fr/

Comment puis-je simuler mes nouveaux tarifs?

En complément du courrier individuel qui vous a été transmis, un simulateur de tarif va être mis à disposition en août via le site Internet de la Commune « rubrique Education »

https://www.franquevillesaintpierre.com/

Pour nous contacter utilisez le "FORMULAIRE DE CONTACT" en vous rendant sur le Portail Famille en scannant ce QRCODE



Via notre site internet www.franquevillesaintpierre.com Rubrique "EDUCATION" "PORTAIL FAMILLE".

En cas d'urgence le Service Enfance-Jeunesse : 06 82 98 19 19